

Concept de protection : Relations avec les jeunes

Préambule

wirtschaftsbildung.ch est une organisation à but non lucratif qui propose de nombreux programmes et concepts pédagogiques dans le domaine de la formation économique des jeunes. Le contact avec les jeunes est au cœur de nos préoccupations. wirtschaftsbildung.ch s'engage à protéger les droits des jeunes dans le cadre des semaines économiques.

Le présent concept de protection repose sur le code de conduite de wirtschaftsbildung.ch, qui définit les valeurs de wirtschaftsbildung.ch et les attentes envers les bénévoles issus du monde économique qui accompagnent les semaines économiques dans un rôle de coaching et dirigent le jeu de simulation. Les animateurs/animatrices doivent signer le code de conduite avant leur intervention. En outre, ils/elles doivent respecter les instructions de l'école d'accueil et ses directives relatives au comportement avec les jeunes.

1. Objectif et finalité

L'objectif est de protéger les jeunes contre toute forme de violence pendant les semaines économiques et de clarifier les règles de conduite à adopter avec les jeunes grâce à des instructions contraignantes, conformes aux valeurs de wirtschaftsbildung.ch et inscrites dans le code de conduite. Ces règles de conduite apportent sécurité et orientation aux animateurs/animatrices dans les situations incertaines. En cas d'urgence, les directives de procédure et les mesures indiquées garantissent une intervention rapide et cohérente.

2. Champ d'application

Ce concept de protection régit les relations avec les jeunes et s'applique à tous les animateurs et animatrices qui utilisent la simulation WIWAG de wirtschaftsbildung.ch au cours d'une semaine économique.

3. Principes fondamentaux et directives

3.1 Attitude neutre

L'association wirtschaftsbildung.ch s'est donné pour mission de faire découvrir l'économie aux jeunes, d'éveiller leur curiosité pour les relations économiques et de les aider à mieux les comprendre. L'attitude neutre des animateurs et animatrices est un principe fondamental. Les animateurs/animatrices garantissent l'objectivité, en particulier sur les sujets controversés, et ne font jamais passer leurs convictions politiques ou idéologiques, ou celles de leur entreprise, avant l'opinion des autres. Ils/elles s'abstiennent de toute forme d'expression dirigée contre une religion, un groupe, une origine ou autre, et respectent la diversité en tout temps. Les animateurs/animatrices assument leurs responsabilités et sont des modèles pour les jeunes. Dans les situations conflictuelles, ils/elles gardent leur calme et restent objectifs. Ils/elles encouragent et vivent une culture du feedback ouverte et constructive.

3.2 Respect et tolérance

wirtschaftsbildung.ch promeut une culture du respect et de la tolérance, dans laquelle les opinions, attitudes et comportements différents ont leur place sans conduire à la discrimination ou à l'exclusion. Les jeunes se trouvent dans une phase de vie différente de celle des animateurs/animateuses : leur motivation, leur expérience et leurs connaissances peuvent différer de celles des animateurs/animateuses. Les animateurs/animateuses le comprennent et adoptent activement un changement de perspective. Ils/elles respectent les règles linguistiques et les formes de politesse non sexistes. Ils/elles veillent à rédiger des documents neutres et choisissent divers exemples pour illustrer les contenus pédagogiques.

3.3 Publications respectant la protection de la personnalité

wirtschaftsbildung.ch garantit la protection de la personnalité de toutes les personnes impliquées. Les animateurs/animateuses qui souhaitent enregistrer une semaine économique sur un média respectent les règles définies dans le code de conduite.

3.4. Le défi « proximité – distance »

wirtschaftsbildung.ch est conscient que, dans le contexte des semaines économiques, des situations à risque et des défis liés à la proximité et à la distance peuvent survenir. Les animateurs/animateuses n'abusent pas de leur rôle pour commettre des agressions ou adopter un comportement verbal ou non verbal dévalorisant envers les jeunes qui leur sont confiés. Les comportements abusifs font l'objet d'une tolérance zéro.

4. Mesures préventives

4.1 Sélection d'animateurs/animateuses

wirtschaftsbildung.ch attend des nouveaux animateurs/nouvelles animateuses tout comme ceux/celles de longue date qu'ils soient conscients de leur responsabilité dans le cadre des semaines économiques. wirtschaftsbildung.ch ne fait pas appel à des animateurs/animateuses qui n'ont pas signé le code de conduite ou qui, d'une manière ou d'une autre, ne souscrivent pas aux valeurs, principes ou directives de wirtschaftsbildung.ch. wirtschaftsbildung.ch se concerta régulièrement à ce sujet avec les organisateurs des semaines économiques, à savoir les chambres de commerce et d'industrie ainsi que les écoles.

4.2 Formations et sensibilisation

wirtschaftsbildung.ch rappelle régulièrement aux animateurs/animateuses le code de conduite et le présent concept de protection visant à prévenir les comportements discriminatoires, inappropriés et à caractère sexuel. La dynamique et les conséquences d'un tel comportement sont systématiquement abordées dans des cadres appropriés. Les animateurs/animateuses sont sensibilisés au fait qu'il existe un rapport de force entre eux et les jeunes et qu'ils doivent assumer les responsabilités qui leur sont confiées avec soin et conscience.

4.3 Résolution des conflits

wirtschaftsbildung.ch s'engage en faveur d'une culture ouverte du feedback et de l'erreur dans le cadre des semaines économiques. Les animateurs/animateuses sont ouverts aux commentaires. Ils/elles résolvent les conflits sans violence et s'efforcent d'utiliser des expressions descriptives et non évaluatives. Lorsque les conflits s'intensifient, ils créent une atmosphère qui permet à toutes les parties impliquées de revenir en arrière sans défaite ni perte de prestige.

5. Système de signalement et intervention

5.1 Gestion des plaintes

wirtschaftsbildung.ch veille à ce qu'il existe des procédures claires pour signaler et traiter les plaintes liées à des comportements inappropriés. Ces procédures sont connues de toutes les personnes qui participent aux semaines économiques, et en particulier des jeunes. Toutes les réclamations sont prises au sérieux, documentées et traitées de manière équitable. Le cercle des personnes impliquées est réduit au strict minimum.

5.2 Signalement

Les incidents survenus pendant les semaines économiques peuvent être signalés à l'adresse beschwerde@wirtschaftsbildung.ch ou de manière anonyme via un formulaire en ligne. La directrice générale de wirtschaftsbildung.ch ou son représentant procède à une première évaluation et prend, si nécessaire, des mesures immédiates pour protéger les victimes potentielles.

5.3 Personne de contact

wirtschaftsbildung.ch peut faire appel à une personne de contact pour l'évaluation et le traitement. Elle clarifie les circonstances dans le respect des droits personnels des personnes impliquées, recueille des avis, conseille et soutient les personnes concernées ainsi que les autres personnes impliquées. Elle sert d'intermédiaire entre les parties et accompagne le processus. Elle recommande des mesures appropriées à wirtschaftsbildung.ch.

5.4 Transmission au niveau supérieur

En cas de suspicion d'un comportement répréhensible, l'affaire est transmise à un organisme externe indépendant compétent pour traitement ultérieur. wirtschaftsbildung.ch garantit ainsi une approche professionnelle. L'organisme externe indépendant examine s'il y a lieu de saisir les autorités judiciaires compétentes afin qu'elles enquêtent sur les allégations.

5.5 Informations et renseignements aux médias

Les informations destinées à un public plus large ne seront transmises que dans le respect de la protection de la vie privée de toutes les personnes concernées. Les renseignements aux médias sont fournis exclusivement par la direction de wirtschaftsbildung.ch ou par la présidence de l'association. Toutes les autres personnes impliquées ne sont pas autorisées à le faire.

5.6 Clôture

Toutes les notifications sont formellement clôturées et évaluées après traitement. Les documents sont conservés aussi longtemps que les informations qu'ils contiennent sont nécessaires à la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

6. Responsabilité de la mise en œuvre et de l'assurance qualité

La responsabilité globale de la mise en œuvre du concept de protection incombe à wirtschaftsbildung.ch. Après chaque semaine économique, l'association recueille systématiquement les commentaires des jeunes et des animateurs/animateuses. Elle vérifie l'efficacité de ce concept de protection et l'adapte régulièrement aux circonstances.

Novembre 2025, wirtschaftsbildung.ch

Annexe : Déroulement du processus

